

Séance du 19 juillet 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 13 juillet 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Neys à Mme Durruty, Mme Juzan à Mme Duhart, M. Lalanne à M. Esmieu, M. Salanne à Mme Meyzenc, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Destin à M. Laiguillon, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa, M. Etcheto à Mme Capdevielle, M. Artiaga à M. Pallas.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Muséum d'histoire naturelle – Restauration des collections – Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre de sa prochaine exposition sur la biodiversité et de sa politique de restauration annuelle, le Muséum d'histoire naturelle va entamer une campagne de restauration concernant une sélection de spécimens naturalisés. Cette campagne a été soumise à l'avis de la Commission scientifique régionale de restauration (CSRR) le 6 juillet 2017.

La restauration de 32 spécimens naturalisés sera assurée par Monsieur Yves Walter, de fin juillet à septembre 2017, pour un montant de 2 825 € TTC.

Cette opération, indispensable à la bonne conservation des collections et à leur présentation au public, peut être soutenue financièrement par la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Nouvelle-Aquitaine.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Drac Nouvelle-Aquitaine au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Marc Wittenberg
Directeur général adjoint des services